

Lâchons pas la patate!



François Bourassa, président

L'année 2020 devrait passer à l'histoire au même titre qu'on se remémore les 10 ans ou 20 ans ou 30 ans du verglas. Distanciation, confinement, couvre-feu; des termes à peu près jamais utilisés dans notre beau pays.

La pandémie nous a rappelé notre fragilité devant la maladie et notre dépendance à la main-d'œuvre étrangère. Notre secteur n'a pas été épargné, mais la solide mise en

marché collective, en place dans plusieurs productions, a contribué à minimiser les pertes.

Le soutien gouvernemental était nécessaire et l'est toujours. Toutefois, les déficits élevés auront des répercussions majeures sur les possibilités d'intervention des finances publiques.

La pertinence de pouvoir compter sur une organisation syndicale forte est d'autant plus facile à démontrer. Les pressions sur les deux paliers de gouvernement sont exercées sans relâche afin que l'agriculture puisse bénéficier d'un niveau semblable d'investissement. Car les raisons qui justifient ces interventions publiques ne disparaîtront pas. Nous travaillons avec du vivant, dans des conditions climatiques changeantes, à produire des aliments périssables et de surcroît, indispensables pour la population, tout en visant une certaine autonomie alimentaire.

Cette longue période d'incertitude a des impacts humains importants. La pérennité des travailleuses de rang et de l'ACFA est mieux assurée qu'auparavant. Il faudra demeurer vigilant afin que soit maintenue l'implication financière des ministères concernés.

Également dans le but d'améliorer la qualité de vie et le mieux-être des producteurs et des productrices, l'UPA-Estrie s'est associé au Réseau Mentorat, un service de mentorat pour les entrepreneurs, disponible partout au Québec (voir p. 8). Le milieu regorge de ressources pour ceux et celles qui souhaitent améliorer leur savoir-faire. Le mentorat représente un outil plutôt axé sur votre savoir-être. N'hésitez pas à en profiter.

J'espère qu'en cours d'année nous parviendrons à retrouver un peu de normalité. Même si le confinement est plus facile à la campagne que dans un logement en ville, les inconvénients dépassent malgré tout largement les avantages.

Merci à vous qui travaillez au quotidien à faire croître l'économie et garder le territoire vivant.

François Doccessa

SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie 4300, boul. Bourque, Sherbrooke, Qc JIN 2A6 819 346-8905 (fabrication syndicale) Sans frais 1855 741-8905

Distribution: fermes familiales de l'Estrie Tirage: 2 970 exemplaires Dépôt légal: ISSN 1488-4372 Envois poste-publication no de convention: 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES Demandez nos tarifs

ANNONCEZ VOS ACTIVITÉS Valéry Martin 819 346-8905

Date de tombée : 18 mars 2021

DANS CE NUMÉRO :

Lois sur ingénieurs et architectes3
L'équipe du CEA se consolide
S'impliquer comme Rémi Philippon9
La biométhanisation sous la loupe13
La vague du commerce en ligne

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.	9293-4348 Québec inc. La Ferme Potagère	Jeannine Gaucher Lefebvre	Porcine et maraîchère	Memphrémagog
2.	Rémi Beaudoin		Acéricole	Frontenac
3.	Luc Bouchard et Guylaine Gerbeau		Acéricole	Val-St-François et Sherbrooke
4.	Entreprises Donald Raymond inc.	France Pelletier et Donald Raymond	Arbres de Noël	Coaticook
5.	Érablière Cima inc.	Cindy Turcotte et Mario Desorcy	Acéricole	Coaticook
6.	Érablière du Rider inc.	Carmen Gagnon et Éric Goulet	Acéricole	Granit
7.	Érablière MK Goupil SENC	Kevin et Miguel Goupil	Acéricole	Granit
8.	Ferme Évolution SENC	Sandy Lalancette et Dominique Gravel	Bovine et acéricole	Haut-St-François
9.	Ferme Province Hill (9075-5562 Qc inc.)	Martin Tremblay	Ovine	Memphrémagog
10.	Fanny Gauthier-Patoine		Foin	Des Sources
11.	Jardin Grandeur Nature SENC	Stéphane Paquette, Julie Vallières et William Hamel	Maraîchère et mycologique	Val-St-François et Sherbrooke
12.	Jean Lavigne		Acéricole	Granit
13.	Martin Potvin (Domaine Nilysa)		Bovine	Haut-St-François
14.	Antoine Royer-Laflamme		Arbres de Noël	Granit

^{*} Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.

Faites respecter les consignes sanitaires

Avec la pandémie qui continue, nous vous rappelons que la santé de tous est plus qu'importante.

Vous êtes les propriétaires ou les employeurs. Vous avez l'obligation et vous êtes en droit de faire respecter les mesures sanitaires sur votre entreprise.

- Éviter les contacts directs
- Se laver les mains régulièrement
- Porter un masque si la distance de 2 m n'est pas possible

Le service de Santé et sécurité peut aussi mettre à votre disposition des affiches pour vos visiteurs. N'hésitez surtout pas à contacter Valérie Giguère à vgiguere@upa.qc.ca.





Préoccupé par votre santé et celle de vos proches, mais aussi par la santé financière de votre entreprise?

Restez informé!



Impacts agricoles et forestiers

Modifications aux lois sur les ingénieurs et sur les architectes

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire

Le <u>projet de loi 29</u> Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées vient modifier la Loi sur les ingénieurs et la Loi sur les architectes en identifiant les actes réservés de ces professions.

Ces modifications ont un impact important pour les secteurs agricoles et forestiers puisqu'elles viennent identifier des exceptions pour les usages agricoles, ce qui n'était pas le cas antérieurement. Ces dispositions sont en vigueur depuis le 24 septembre 2020.

Loi sur les ingénieurs

Auparavant c'est un seuil monétaire qui déterminait les actes réservés à l'ingénieur (100 000 \$ pour un édifice et 3 000 \$ pour un ponceau). La loi prévoit maintenant une exception pour les bâtiments agricoles qui répondent à certaines caractéristiques :

- Un établissement agricole d'un étage, des poteaux d'ossature extérieure d'au plus 3,6 mètres de hauteur, une aire de bâtiment d'au plus 600 m² et une hauteur d'au plus 6 mètres calculée à partir du niveau moyen du sol jusqu'à son faîte;
- Un établissement agricole d'au plus 2 étages et une aire de bâtiment d'au plus 150 m².

Les silos et les ouvrages de stockage de déjections animales demeurent des actes réservés.

Les ponceaux, s'ils répondent aux exigences suivantes ne sont pas assujettis à un plan d'ingénieur :

- Le ponceau est situé en milieu agricole ou forestier du domaine privé;
- Il n'est pas situé sur un chemin ouvert à la circulation publique des véhicules routiers ou sur tout autre terrain où ces véhicules sont autorisés à circuler;
- La superficie du bassin versant en amont de leur localisation est inférieure à 100 hectares;
- La largeur de leur conduit est égale ou inférieure à 1,2 m ou, s'ils en ont plusieurs, la largeur cumulée n'excède pas 1,2 m.

Loi sur les architectes

Auparavant, tout bâtiment agricole nécessitait un plan d'architecte, qu'elle que soit sa superficie. La nouvelle disposition identifie les projets qui sont soustraits à l'obligation de produire un plan scellé par un architecte :

- La construction d'un bâtiment agricole d'un seul étage, dont la superficie brute de plancher est inférieure à 750 m²;
- L'agrandissement ou la modification d'un bâtiment agricole existant d'un seul étage lorsque la superficie brute de plancher après les travaux est inférieure à 1050 m²;
- La construction, l'agrandissement ou la modification d'un bâtiment agricole d'au plus deux étages dont la superficie brute de plancher est inférieure à 300 m²;
- La construction, l'agrandissement ou la modification d'un silo, d'un ouvrage de stockage de déjections animales ou une plateforme servant à l'entreposage d'aliments pour animaux.

Lorsque vous effectuez une demande de permis municipal, les mêmes exceptions que celles prévues aux lois sur les architectes et les ingénieurs s'appliquent. Les règlements municipaux devraient s'harmoniser avec ces nouvelles dispositions.

Comprendre les changements à la *Loi sur les ingénieurs* : www.oiq.qc.ca Comprendre les changements à la *Loi sur les architectes* : www.oaq.com



LE PORTAIL DE LA FORMATION AGRICOLE

uplus.upa.qc.ca



Consultez l'offre et inscrivez-vous via <u>uplus.upa.qc.ca</u> ou par téléphone auprès de Julie Moreau au 819 346-8905, poste 138.

GESTION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE					
Titre du cours	Durée	Lieu	Date de début	Coût*	
Attestation d'études collégiales (AEC) – Gestion d'une entreprise agricole	Cégep	de Sherbrooke – Consulte	z <u>www.cegepsherbrooke.c</u>	gc.ca/aec-gea	
Nouveau Gestion du stress en agriculture	7 h	Sherbrooke	10 février	77 \$/155 \$	
Nouveau Organisation et gestion du temps en agriculture	6 h	Sherbrooke	15 février	66 \$/135 \$	
Agir en sentinelle pour la prévention du suicide- Déclinaison agricole	7 h	Sherbrooke	12 mars	Gratuit	
Nouveau Coût de revient en agriculture : production maraîchère	7 h	Sherbrooke	25 mars	77 \$/155 \$	
Hygiène et salubrité			rs dates et lieux		
AGROENVI					
Titre du cours	Durée	Lieu	Date de début	Coût*	
Utilisation des pesticides en milieu agricole et dans les bâtiments de ferme	12 h	En ligne (<u>U+)</u>	En tout temps	320\$	
Nouveau La biodiversité au service de vos cultures	7 h	Sherbrooke	10 mars	70 \$/140 \$	
ACÉRICULTURE ACÉRICULTURE					
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût*	
Atelier sur la calibration du sirop d'érable à l'aide du convertisseur acéricole	7 h	En ligne	11 février	40 \$/90 \$	
Utilisation et calibration des instruments de mesure en acériculture	7 h	En ligne	18-19 février	77 \$/155 \$	
Transformation des produits de l'érable 1 : tire, cornets, beurre, bonbons	16 h	Sherbrooke	1-2 mai	125 \$/255 \$	
Transformation des produits de l'érable 2 : friandises et dérivés à l'érable	16 h	Sherbrooke	5-6 juin	125 \$/255 \$	
Facteurs influençant la saveur du sirop d'érable avec Joël Boutin	7 h	Sherbrooke	À venir	77 \$/155 \$	
FORE	STERIE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût	
Abattage directionnel et de précision (avec certification de la CNESST)	16 h	Coaticook	6-13-14 mars 8-15-16 mai 29 mai, 5-6 juin	495 \$	
J'aménage ma forêt - Je valorise mon boisé	6,5 h	East Angus	19 février	45 \$	
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	12 h	Coaticook	À venir		
PRODUCTION HORTICOLE					
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût*	
Nouveau La phytoprotection en production maraîchère en serre	7 h	Sherbrooke	17 mars	77 \$/155 \$	
Taille d'arbres fruitiers	6 h	Orford	mi-mars	66 \$/135 \$	
Production de champignons en champs	6 h	<i>À déterminer</i> Bolton-Ouest	13 avril 14 avril	77 \$/155 \$	

Le <u>site web</u> du Collectif en formation agricole de l'Estrie a fait peau neuve afin de mieux répondre à vos besoins. Il est maintenant plus facile de vous inscrire et d'inscrire plusieurs personnes à la fois à nos formations. De plus, vous serez en mesure de suivre vos paiements et d'accéder aux attestations des cours suivis.

formationagricole-estrie.omnivox.ca

Les membres du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie ont droit à un rabais de 50 % (jusqu'à concurrence de 100 \$ par année) sur les formations.



TRANSFORMATION	I DE PRODU	TS AGRICOLES		
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Nouveau Fabrication de cosmétiques et de produits non alimentaires	7 h	Sherbrooke	À venir	77 \$/155 \$
Tout sur la lactofermentation!	6 h	Sherbrooke	7 mars	66 \$/135 \$
Transformation des produits de la ruche	32 h	Sherbrooke	27, 28 févr., 13 et 14 mars	185 \$/400 \$
PRODUC	TIONS ANIN	IALES		
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Nouveau Gestion des pâturages avec Brian Maloney	7 h	Frontenac, Ferme des Petits Torrieux	mai 2021	77 \$/155 \$
Nouveau Lactanet : maîtriser mes coûts d'alimentation	2 h	En ligne	9 février à 10 h	75 \$
<i>Nouveau</i> Lactanet : maîtriser mes coûts d'alimentation (grand troupeau)	2 h	En ligne	10 mars à 10 h 10 mars à 13 h 30	75 \$
New Lactanet : Master your feed margin	2 h	Online	March 11 th at 10 h	75 \$
AUTRES PRODUCTIONS				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Initiation à l'apiculture	42 h	À déterminer	27 févr., 6, 13, 20, 27 mars et 3 avril	250 \$/500 \$
FORMATIONS E	N LIGNE et V	VEBINAIRES		
Plus d'une quarant	aine en tout	temps sur l'U+		
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Nourrir notre monde plus que jamais!	1 h	-	-	Gratuit
Agir en prévention face à la COVID-19 pour la santé et la sécurité au travail	1 h	-	-	Gratuit
La contribution des technologies agricoles au service de la performance environnementale	2 h	-	-	Gratuit
Les défis de l'entreposage : les bonnes pratiques à la ferme	2 h	-	-	Gratuit
Avant de passer à l'action, ventilez et détectez les gaz N'improvisez pas !	2 h	-	-	Gratuit

AUTRES RESSOURCES POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES

Programmes offerts en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) : abattage manuel et débardage forestier, aménagement de la forêt, horticulture et jardinerie, production acéricole, production animale, production horticole, travail sylvicole.

Contactez : Angel Buzzell, conseillère pédagogique angel.buzzell@cshc.qc.ca | 819 342-3295

Mentorat d'affaires

Trouvez le mentor qui vous aidera à grandir : <u>reseaum.com</u>

. ET CELLES DE VOS EMPLOYÉS

- AgriEmploi
- AgriFrancisation
- FermEmploi
- Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Contactez : Camille Néron, conseillère à la main-d'œuvre agricole

cneron@upa.qc.ca 819 346-8905, poste 124.

* coût entreprises agricoles / coût grand public (taxes en sus)



Avec la participation financière de:





Trousse de premiers secours – du changement!

Valérie Giguère, conseillère à main-d'œuvre agricole



En ce début d'année 2021, pourquoi ne pas faire un petit ménage des trousses de premiers secours? Des changements ont été apportés par la CNESST quant au contenu de la trousse. Les employeurs doivent s'y conformer avant le **17 mars**. Il n'est pas nécessaire d'acheter des trousses neuves. L'employeur peut simplement ajouter le matériel manquant. Voici quelques rappels importants :

- Un nombre adéquat de trousses de premiers secours est nécessaire sur vos fermes. Elles doivent être dans des endroits faciles d'accès pour les travailleuses et travailleurs. Je vous suggère d'en avoir dans les endroits clés de votre ferme (bureau, garage, laiterie) et dans vos tracteurs. Il existe des trousses de véhicules conformes aux exigences de la CNESST.
- Le contenu de la trousse doit être propre, complet et en bon état. Le matériel doit être renouvelé <u>au besoin</u>, par exemple si le matériel n'a pas été remplacé après son utilisation, s'il est jauni ou sale, ou si la date d'expiration du matériel est passée.
- Aucun fournisseur n'est reconnu par la CNESST pour vendre la trousse de premiers secours. Il n'est pas nécessaire de remplacer les trousses tous les 3 ans. Seul le remplacement du matériel (si abîmé ou utilisé) est nécessaire.
 ATTENTION aux vendeurs de trousses insistants.

Choisir la bonne trousse en fonction du niveau de risque

En agriculture, vous pouvez utiliser la trousse de base conçue pour les milieux de travail de risque faible à modéré. Toutefois, je vous suggère d'utiliser la trousse intermédiaire pour les milieux de travail à risques élevés, car celle-ci est la plus complète. Selon votre nombre d'employés, vous pouvez ensuite déterminer la quantité d'items dont vous avez besoin en vous référant au site de la CNESST.

Vous pouvez aussi faire l'exercice d'identifier les risques dans votre milieu de travail par une démarche de prévention. Si vous n'êtes pas certain de savoir comment procéder, contactez-moi à vgiguere@upa.qc.ca.



GESTION ET TECHNOLOGIES D'ENTREPRISE AGRICOLE

DEC / Programme d'études régulier

- Spécialisation horticole biologique ou animale
- Démarrage et transfert d'entreprise
- Admissible à l'aide à l'établissement de 50 000 \$

cegepsherbrooke.qc.ca/GTEA

GESTION D'ENTREPRISES AGRICOLES

AEC / Formation pour adultes

- Pour augmenter la rentabilité de votre entreprise
- Formation en ligne (70 %)
- Admissible à l'aide à l'établissement de 20 000 \$

cegepsherbrooke.qc.ca/AEC-GEA



Du nouveau au Centre d'emploi agricole!

Valérie Giguère et Camille Néron, conseillères en main-d'œuvre agricole



En ce début d'année 2021, il s'est passé beaucoup de choses au Centre d'emploi agricole (CEA). Valérie Giguère est de retour de son congé de maternité et nous pouvons annoncer que Camille Néron demeure en poste! Le CEA aura donc une belle équipe pour mieux vous servir.

Camille s'occupe des dossiers de recrutement et des travailleurs étrangers temporaires. De son côté, Valérie se charge du développement et de la promotion du CEA, des services d'accompagnement en GRH et du volet Santé, sécurité et mieuxêtre.

Étant donné la situation de la COVID-19, l'équipe est principalement en télétravail. Vous pouvez donc les contacter via leur adresse courriel. Camille : cneron@upa.qc.ca, Valérie : vgiguere@upa.qc.ca.

Le CEA profite de l'occasion pour vous présenter ses tarifs 2021 :

Ouverture de dossier (annuel) 115 \$ Obligatoire avec le service de placement Cela comprend :

- L'dministration;
- La mise à jour des coordonnées et des informations de l'entreprise;
- L'identification des besoins de l'entreprise;
- Des conseils de base en recrutement.

Tarifs de placement :

Permanent: 100 \$Saisonnier: 70 \$Occasionnel:

1 à 5 employés : 40 \$/employé6 employés et plus : 30 \$/employé

Inclus au service:

- Effectuer l'affichage de poste sur les différentes plates-formes de recherche d'emploi;
- Trier les CV reçus et sélectionner les candidats les plus intéressants;
- Répondre aux interrogations de la population signifiant un intérêt pour le poste;
- Effectuer une entrevue téléphonique pour les candidatures potentielles;
- Réaliser une entrevue face à face;
- Prendre les références des candidatures retenues:
- Présenter le tout au client (par courriel ou téléphone). Si ce n'est pas concluant, poursuivre les recherches.

Affichage de poste unique

1 mois: 60 \$3 mois: 155 \$

Aucuns frais d'ouverture de dossier. Toutes les candidatures reçues vous sont envoyées (sans tri).



Votre Fédération de l'UPA-Estrie en mode virtuel

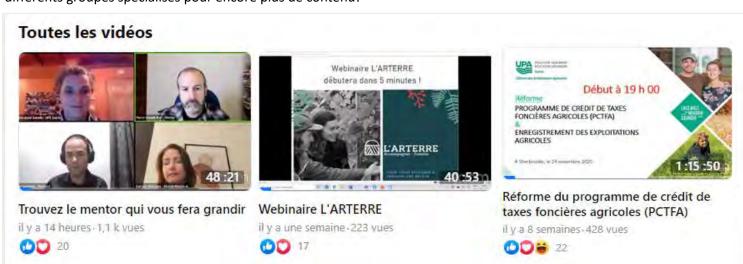
Laurie-Anne Dubeau, conseillère à la vie syndicale

Nous avons très hâte de vous retrouver « en vrai » autour d'un café, d'une bière ou d'un verre de lait. En attendant, les administrateurs et les employés continuent de vous offrir des séances d'information, des AGA et différentes activités en ligne. L'avantage de cette façon de faire est que les vidéos sont disponibles en tout temps par la suite!

Revisionnez les présentations sur la page Facebook de la Fédération de l'UPA-Estrie

- Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) & Enregistrement des exploitations agricoles
- L'ARTERRE : Fonctionnement et résultats
- Trouvez le mentor qui vous fera grandir

De plus, n'oubliez pas de consulter les listes de webinaires accessibles via U+, les pages YouTube du MAPAQ ou celles des différents groupes spécialisés pour encore plus de contenu!





Jeudi 11 février 2021 De 9h30 à 11h

Pour s'inscrire : agricultrices.com/AGAEstrie

Nous vous invitons à participer virtuellement à l'assemblée générale annuelle des Agricultrices de l'Estrie. Pour vous inscrire

et consulter les documents, rendez-vous à : agricultrices.com/AGAEstrie

N'hésitez pas à inviter une voisine, une amie ou un membre de la famille!

Yolande Lemire

Présidente des Agricultrices de l'Estrie

Ordre du jour de l'AGA

- Rapport financier
- Mot de la présidente
- Rapport d'activités
- Modification aux règlements généraux
- Élections

Postes en élection

administratrice

- Présidente
- Granit
- Coaticook
- Val-St-François
- Frontenac (vacant)
- Des Sources (vacant)

Portrait d'administrateur

Rémi Philippon: Travailler dans l'intérêt de tous les producteurs

Laurie-Anne Dubeau, conseillère à la vie syndicale

Rémi Philippon a appris le métier d'acériculteur de son père, dès la tendre enfance. Après un détour par une formation en boucherie au Centre 24-juin de Sherbrooke, il fait l'acquisition d'entailles sur terre publique en 2009, lors d'un tirage au sort. En 2012, sa conjointe Marie-Claude Roy et lui, prennent la relève de Claude Roy, le père de Marie-Claude, pour la portion production de pomme de terre de l'entreprise familiale. Cette année, ils prennent aussi la relève de son érablière. « Tu peux aussi dire que je suis père de quatre enfants », ajoute-t-il en riant.

Rémi a siégé comme représentant de territoire et au poste « Autres productions végétales » du Syndicat local de l'UPA du Granit avant d'en devenir le président l'automne dernier, en pleine pandémie, lors de l'assemblée virtuelle.



Pourquoi s'impliquer?

Rémi Philippon s'implique en toute simplicité: il aime être au fait de l'actualité et des différents dossiers locaux, régionaux et nationaux. Le Syndicat local surveille de près les enjeux entourant la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic et le projet de ligne de transport d'électricité Appalaches-Maine d'Hydro-Québec. Le développement potentiel des érablières sur terre publique lui tient également à cœur. « Comme j'avais une érablière sur terre publique, je connais bien les contraintes et les défis que représente ce type de production. C'est un dossier très chaud pour les producteurs acéricoles et pour le Granit ».

« Je m'implique comme tout le monde pour travailler pour l'intérêt des producteurs agricoles. Pas juste pour mes affaires à moi ».

Il s'implique aussi pour transmettre l'information aux producteurs et aux productrices qu'il rencontre, même s'il admet que cette année « c'est pas mal plus difficile ».

Rémi s'investit particulièrement lors de la journée Portes ouvertes organisée par l'UPA et les syndicats locaux. Il considère que les Portes ouvertes sont la meilleure façon de faire découvrir le métier d'agriculteur. Il espère que l'Union pourra tenir une édition rapidement après la fin de la pandémie.

« Toutes les éditions des Portes ouvertes sont remarquables. C'est toujours inspirant et intéressant de voir les producteurs parler avec des étoiles dans leurs yeux de leur production. C'est merveilleux à voir ».



Soirée d'étable virtuelle des Producteurs de bovins de l'Estrie

Les Producteurs de bovins de l'Estrie

Laurie-Anne Dubeau, conseillère à la vie syndicale

Parce que nous trouvons important de garder le lien entre les producteurs et les productrices de bovins de l'Estrie pendant la pandémie, nous, les membres du comité organisateur de la Soirée bovine, avons décidé d'en faire une formule virtuelle, courte (1 h 30), simple et conviviale autour des sujets qui vous préoccupent.

Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes à la première édition. Soyez des nôtres pour les prochaines!

Séance 2 - 17 février, 19 h 30

Connaître et comprendre son protocole de vaccination et prévenir la maladie du Pink eye. Par Dr Antoine Bourgeois m.v. Hôpital vétérinaire de Sherbrooke.

Séance 3 – 17 mars, 19 h 30

ABC de la vente à la ferme : Témoignages de producteurs à succès.

Séance 4 – 14 avril, 19 h 30

Optimiser ses pâturages et sa rentabilité, par Jason Brock, expert-conseil en production bovine pour Sollio Agriculture. Inscrivez-vous et participez en suivant le lien que vous recevrez par courriel : https://cutt.ly/BjAivsJ.

L'activité est gratuite et il y aura le tirage d'un prix de participation lors de chacune des soirées.

Cette activité est offerte grâce au réseau Agriconseils de l'Estrie

Assemblée générale annuelle des Producteurs de bovins de l'Estrie (PBE)

C'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à l'assemblée des membres des Producteurs de bovins de l'Estrie et à l'assemblée de division en groupes du Plan conjoint qui se tiendront virtuellement le **8 février** prochain, à compter de 10 h (inscription dès 9 h 30).

Consultez l'avis de convocation et les différents documents sur la page des PBE du site de l'UPA-Estrie : www.estrie.upa.qc.ca/bovins.





Invitation à votre assemblée annuelle de secteur des PLE

Mariane Paré, agr., conseillère à la vie syndicale



Puisque la COVID-19 ne nous permet pas de tenir des rencontres en présentiel, la tournée des secteurs a lieu de façon virtuelle. Vous trouverez ci-joint, les dates et les liens ZOOM pour vous connecter à votre réunion de secteur. Vous pouvez également assistez à la réunion par téléphone.

Secteur	Date	Heure	Lien Zoom
	10 février	Début inscription : 12 h 30	Lien direct pour la réunion https://us02web.zoom.us/j/85232723938
Haut-St-François		Début réunion : 13 h	ID de réunion : 852 3272 3938 Téléphone :1 438 809-7799
Coaticook et Memphrémagog	11 février	Lien direct pour Début inscription : 12 h 30 https://us02web.zoom.u	

Avant de vous brancher à la rencontre, veuillez-vous assurer que vos forfaits Internet et téléphonique vous offrent suffisamment de données ou de temps afin de ne pas avoir de frais supplémentaires.

Noter que les rencontres ont déjà eu lieu pour les secteurs suivants : Granit, Des Sources et Val-St-François/Sherbrooke. Le règlement prévoit que vous devez être membre de votre secteur pour voter, mais s'il vous est impossible d'assister à la réunion de votre secteur, vous pouvez participer à la réunion et aux discussions d'un autre secteur.

AGA des Producteurs de lait de l'Estrie

Tout comme la tournée des secteurs, votre assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de l'Estrie aura lieu de façon virtuelle le **23 février** prochain via la plateforme Digicast. Vous recevrez par la poste sous peu, votre avis de convocation ainsi que la procédure à suivre pour vous inscrire. Nous vous y attendrons en grand nombre!

Programme de paiement direct aux producteurs laitiers (PPDPL)

Le gouvernement du Canada entame le versement des paiements du PPDPL pour l'année 2020-2021. Les paiements seront calculés selon le quota détenu par chaque producteur au 31 octobre 2020. Pour recevoir le paiement cette année, votre demande d'inscription doit être signée et reçue avant le 31 mars 2021.

Extrait tiré de laitb'do du 22 janvier 2021

J'ai reçu ma trousse. Que dois-je faire?

La lettre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada contient l'ensemble des détails, des codes et des étapes à effectuer pour recevoir un paiement. Il est conseillé de bien conserver cette lettre puisque des informations importantes s'y retrouvent. Les producteurs pourront choisir de s'inscrire en ligne ou de remplir un formulaire papier. Dans les deux cas, le numéro d'identification de participant et le numéro de vérification antihameçonnage inscrits sur la lettre sont nécessaires. L'inscription en ligne via le portail est l'option recommandée: https://application.cdc-ccl.gc.ca/ddpp-ppdpl.

Il y a des erreurs dans mes informations ou mes coordonnées. Que dois-je faire?

Si une ou plusieurs informations du profil sont incorrectes), communiquez avec Mariane Paré au 819 346-8905, poste 118 ou Jasmine Maurice au poste 119. Notez que le processus d'inscription sera suspendu jusqu'à ce que les corrections soient faites.

Je me suis inscrit l'année dernière, dois-je le refaire?

Oui, il faut refaire l'inscription même si le processus a été complété l'année dernière.

Je n'ai pas reçu ma trousse. Que dois-je faire?

Si un producteur n'a toujours pas reçu sa trousse d'inscription dans les prochaines semaines ou s'il l'a perdue, il doit communiquer dès que possible avec le Centre d'appel de la Commission canadienne du lait au 1-877-246-4682.

Prendre note qu'en raison de problèmes techniques, la CCL a dû changer le numéro de télécopieur où les producteurs peuvent envoyer leur formulaire d'inscription au PPDPL. Le nouveau numéro de télécopieur est le <u>1 613 366-3076</u>.

Chronique grains

Ajout de produits visés au Plan conjoint des producteurs de grains

Julie Mercier, conseillère aux communications Producteurs de grains du Québec



Afin de mieux connaître les producteurs de grains qui s'adonnent à la culture de variétés émergentes et d'avoir leurs commentaires sur l'ajout de certaines d'entre elles au plan conjoint des producteurs de grains, les Producteurs de grains du Québec (PGQ) les invitent à communiquer avec eux par courriel au com@pgq.ca.

En effet, les PGQ poursuivent leurs travaux concernant une résolution adoptée à l'assemblée annuelle 2019 portant sur la définition des produits visés au Plan conjoint. Le projet a été soumis à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) afin qu'elle ajoute de nouvelles cultures à la liste des produits visés par le plan conjoint.

Ces nouvelles variétés sont la cameline, le chanvre, l'épeautre, le kamut, le quinoa, le chia, le lupin, le pois chiche, l'amarante, les lentilles, le carthame, le canari, le millet, le riz, le sorgho, le sésame, l'agropyre intermédiaire et le chardon.

La Régie tiendra une séance publique sur la question le 7 avril prochain. Dans l'intervalle, les PGQ s'engagent à utiliser tous les moyens à leur disposition pour faire une large diffusion de la séance publique de manière à aviser le plus grand nombre de personnes intéressées. C'est pourquoi ils invitent les producteurs à communiquer avec eux. Ils peuvent également soumettre leurs observations directement à la RMAAQ.

Assemblée générale annuelle des Producteurs de grains de l'Estrie

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale

Les producteurs de grains de l'Estrie visés par le plan conjoint ont également reçu un avis de convocation pour l'assemblée annuelle des Producteurs de grains de l'Estrie et l'assemblée annuelle des producteurs visés par le plan conjoint. Cette année, en raison des mesures sanitaires en vigueur, l'assemblée doit exceptionnellement se tenir par visioconférence. Il n'en demeure pas moins que la participation des producteurs est importante puisque ces derniers sont les mieux placés pour faire valoir les enjeux du secteur.

L'assemblée se tiendra donc le **16 février** prochain, à 9 h 30 (accueil dès 9 h). En plus des points habituellement traités, les producteurs auront l'occasion d'échanger avec les représentants des Producteurs de grains du Québec et assisteront à une conférence de Vincent Cloutier, conseiller principal pour l'agriculture à la Banque Nationale.

Délégués aux PGQ et à l'Assemblée des producteurs visés par le plan conjoint

Les producteurs intéressés par un poste de délégué (assemblée annuelle des PGQ ou plan conjoint), mais qui ne pourront pas être présents à l'assemblée, sont priés de faire parvenir, dûment rempli, le formulaire à cet effet, lequel se trouve joint à cette convocation.

On peut accéder à la visioconférence par Internet au https://us02web.zoom.us/j/85675323920 ou par téléphone au 1-438-809-7799. Pour plus d'informations ou pour confirmer votre participation, communiquez avec Dominique Desautels au ddesautels@upa.qc.ca.



La biométhanisation : opportunité pour le secteur agricole?

Roberto Toffoli, conseiller à l'agroenvironnement

La lutte aux changements climatiques impose de réduire nos émissions de GES. Dans ce contexte, la production de gaz à partir de sources renouvelables est une avenue prometteuse qui pourrait même être profitable aux producteurs agricoles.

Le gouvernement québécois exigera, à compter de 2025, que 5 % du gaz livré au Québec soit produit à partir de sources renouvelables comme par exemple les déjections animales produites sur les fermes. L'UPA n'est pas contre le développement d'une filière de la biométhanisation agricole au Québec, mais elle tient à s'assurer que les producteurs obtiennent leur juste part et que cela ne nuit pas au développement des activités agricoles.

La biométhanisation est un procédé qui consiste à produire du gaz naturel, riche en méthane, par une fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. En plus des fumiers et lisiers, il est possible d'utiliser des résidus d'autres sources comme ceux provenant de la transformation alimentaire. Une fois produit, le gaz peut être acheminé dans un réseau local de distribution pour servir au chauffage des bâtiments ou au transport notamment. Les résidus liquides issus du processus, nommés digestat, peuvent par la suite être utilisés comme fertilisants.

Dans le monde, ce sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et les pays scandinaves qui sont les principaux producteurs de méthane issu de la biométhanisation.

Les modèles d'affaires pour les projets de biométhanisation agricole varient. Les propriétaires de l'usine peuvent être entièrement des producteurs agricoles ou des entreprises privées, ou une combinaison des deux. Pour les producteurs, les bénéfices potentiels de la transformation des déjections animales en gaz naturel sont nombreux. Pensons entre autres aux revenus provenant de la vente de gaz et à la réduction des odeurs lors de l'épandage du digestat comparativement à l'épandage des fumiers.

L'implantation d'une usine de biométhanisation fait face à plusieurs obstacles qu'il faut analyser attentivement. Parmi ceuxci, il y a le risque lié au financement et à la rentabilisation des opérations de production et de vente de gaz. Il y a également l'augmentation des risques en matière de biosécurité des élevages en raison de la collecte de lisier sur les fermes et du retour du digestat après transformation. Enfin, la cohabitation et l'acceptabilité sociale peuvent être difficiles étant donné l'augmentation du transport routier que cela occasionne.

L'implantation d'une usine de biométhanisation nécessite une analyse rigoureuse et une concertation de toutes les parties concernées. Il faut compter un délai d'au moins deux à trois ans entre la proposition initiale et le début des opérations.

Un document de travail a été élaboré par l'Union et est disponible pour consultation sur : www.estrie.upa.qc.ca/documents-utiles



Maquette de l'usine de biométhanisation de Warwick au Centre-du-Québec

Nouveau plan d'action pour la Table agroenvironnementale de l'Estrie

Roberto Toffoli, conseiller à l'agroenvironnement

La Table agroenvironnementale de l'Estrie (TAE) a adopté récemment son tout premier plan d'action 2021-2023. Composée d'organismes régionaux impliqués dans les secteurs agricoles et environnementaux, dont la Fédération de l'UPA-Estrie, la TAE s'est donné le mandat, il y a plus de 10 ans, de répondre aux problématiques régionales en agroenvironnement.

Initiée par le MAPAQ, la **Caravane Santé des sols** reprendra du service cette année et se rendra sur plusieurs entreprises agricoles de la région pour y présenter des façons d'améliorer les pratiques culturales. Une tournée régionale est en préparation.

Le Club agroenvironnemental et la Fédération del'UPA-Estrie s'attarderont de leur côté à la **réduction de l'utilisation des semences traitées**, dont l'utilité est remise en question par la recherche dans une majorité de cas. Les partenaires élaboreront des actions visant à sensibiliser et informer les producteurs.

Sans grande surprise, les bandes riveraines élargies seront encore le cheval de bataille pour améliorer la **qualité des cours d'eau** de la région. La Ville de Sherbrooke et la MRC du Val St-François se sont portées volontaire afin de promouvoir cette action.

Le projet Agriclimat qui est en cours depuis 2017 se poursuivra jusqu'en 2023. Le financement vient d'être accordé par le MELCC. Le projet prévoit plusieurs formations, des visites de fermes-pilotes et un outil de diagnostic pour aider les entreprises à planifier les actions pour **s'adapter aux changements climatiques**. www.agriclimat.ca.



Le dernier axe du plan d'action, **l'amélioration de la biodiversité**, reste à peaufiner. Mais, l'augmentation des cultures en plantes pérennes et les rotations de cultures figurent parmi les outils pour y arriver. Le MAPAQ, le Club agroenvironnemental et la Fédération de l'UPA-Estrie se sont portés volontaires pour cette tâche.

Pour plus d'information, contactez Roberto Toffoli, conseiller en agroenvironnement au 819 346-8905, poste 147 ou à rtoffoli@upa.qc.ca.

Avis de recherche

Lyne Desnoyers, agente régionale L'ARTERRE



Voici un couple inscrit dans L'ARTERRE qui souhaite s'installer en Estrie. Avez-vous quelque chose pour eux? Contactez-moi : ldesnoyers@upa.qc.ca ou sur la boite vocale : 819 346-8905, poste 136.

Projet de vignoble

- Nous cherchons une terre, entre 4 et 16 hectares avec une pente de 3 % à 10 % orientée idéalement au sud et ayant un sol naturellement bien drainé, pour démarrer notre projet de vignoble. Notre but est de créer des produits sains pour le consommateur, goûteux et originaux, en tout respect de l'environnement et de la communauté où ils seront développés. La vision de notre entreprise est basée sur une agriculture responsable et une transformation raisonnée afin de créer des produits de qualité, adaptées à notre nordicité, qui répondent à un besoin de se connecter à notre terroir et qui nous rendent fiers d'être québécois!
- Entente souhaitée: location avec option d'achat ou achat
- Lieu: MRC du Val Saint-François ou du Haut Saint-François



Maud Lapierre-Courtemanche et David Lewis

Connaître les pathotypes du phytophthora présents dans vos champs, c'est gagnant!

Geneviève Pilon, DTA, Conseillère -grandes cultures Priscila Petrauskas, B. Sc. A., Spécialiste -ennemis des cultures, Club agroenvironnemental de l'Estrie



Mieux connaître cette maladie pour mieux la prévenir

Cette maladie fongique des racines du soya peut être transportée par le vent, l'eau de ruissellement et la machinerie agricole. Dans de rares cas, la semence peut être infectée. L'agent pathogène de la maladie se conserve dans le sol pendant plusieurs années. Les symptômes apparaissent peu de temps après la levée et pendant le début de la floraison. Les symptômes ressemblent à ceux de la fonte des semis, au moment de l'émergence des plants. Les feuilles des plants infectés flétrissent et deviennent gris mat.

Saviez-vous que le phytophthora (*Phytophthora sojae*) peut causer des pertes de rendement allant de 10 % à 40 %?

Les plants plus vieux ont une lésion brune caractéristique qui s'étend du sol au quatrième nœud, et ce, jusqu'au rameau inférieur. Les feuilles deviennent brunes et affaissées, mais demeurent attachées au plant. Les plants morts apparaissent en foyers ou en lignes dans les baissières où le sol est très humide.



Plants morts en foyer. Photo: CAE

Que faire si vos sols sont infectés par le phytophthora?

Pour réduire les pertes de rendement, diverses actions peuvent être posées. Entre autres, il faut utiliser des cultivars résistants à plusieurs races (pathotypes) de phytophthora. Actuellement, en Estrie, les **pathotypes 1a, 1c, 1k et 6** ont été répertoriés sur 8 sites analysés. Par ailleurs, il est souhaitable de connaître les pathotypes présents spécifiquement dans vos champs ainsi que de savoir s'il y a d'autres maladies racinaires présentes. Pour ce faire, des tests de laboratoire doivent être faits.

L'analyse des échantillons de sol est gratuite en 2021 pour déceler la présence de phytophthora et d'autres maladies. Profitez-en!



Perte de rendement au champ causé par le phytophthora. Photo : CAE

En identifiant les pathogènes présents dans vos champs, votre conseiller pourrait vous guider vers des pratiques culturales ou des choix de cultivars visant à réduire la progression de la maladie.

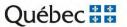
Pour obtenir des informations sur les services offerts et sur les analyses gratuites, contactez le Club agroenvironnemental de l'Estrie : club-info@cae-estrie.com ou 819 820-8620.

Références :

- Bailey K. L., Couture L., Gossen B. D., Gugel R. K. & Morral R. A. A. (Eds) (2004).
- Pourriture phytophthoréenne du soya. Dans *Maladies des grandes cultures au Canada*. 1ère éd. La Société canadienne de phytopathologie, Saskatoon. p. 171-172.
- Maladies du soya: des symptômes apparaissent dans les champs <u>www.agrireseau.net/documents/Document</u> 90449.pdf

L'INFO RÉGIONALE DU MAPAQ





Le Plan d'agriculture durable 2020-2030

Amélie Labonté, conseillère en communications Direction régionale du MAPAQ

À la suite de nombreuses consultations et d'importants travaux de concertation avec les acteurs du milieu, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, a annoncé la parution du Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030.

Le PAD met les producteurs et les productrices au cœur de l'action, grâce à des mesures phares destinées à appuyer les entreprises dans l'amélioration de leur performance en matière d'environnement. Une des particularités du PAD est la reconnaissance de l'atteinte de résultats selon les pratiques agroenvironnementales adoptées par les producteurs et les productrices. C'est plus de la moitié du budget total du Plan, établi à 125 millions de dollars, qui servira à rétribuer les efforts qu'ils et elles fourniront.

Le Ministère et des partenaires du secteur agricole élaboreront un plan de mise en œuvre quinquennal du PAD. Ce dernier, qui fera état des engagements de tous pour l'atteinte de résultats concrets et mesurables, sera déposé au printemps 2021. Pour consulter l'intégralité du Plan : quebec.ca/agriculturedurable.

Nos activités en ligne

L'équipe de la Direction régionale de l'Estrie a mis sur pied des activités gratuites au cours desquelles vous pourrez rencontrer, virtuellement, certains de ses conseillères et conseillers. Vous pouvez y assister pour avoir plus d'information sur l'offre de services du Ministère.

Date	Sujets au programme	
24 février Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique Initiative ministérielle pour le développement des serres et des grands tunnels		
10 mars	Programme Territoires : relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille	
10 111013	Mesures d'appui pour soutenir l'adhésion aux CUMA et aux CUMO Acériculture	
24 mars	Programme Territoires : drainage et chaulage des terres	
24 111013	Prime-Vert (productions animales)	
7 avril	Transformation alimentaire, commercialisation et mise en marché	

Toutes les activités se tiendront de 19 h à 20 h sur la plateforme Microsoft Teams. Inscrivez-vous en signifiant votre intérêt par courriel, à l'adresse estrie@mapaq.gouv.qc.ca.



La vague du commerce électronique envahit la région!

Mariepier Baril, conseillère en développement bioalimentaire Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Décidément le commerce en ligne gagne du terrain dans les Cantons-de-l'Est. Face aux effets inévitables de la pandémie, plusieurs entreprises ont dû revoir leurs offres en y ajoutant une option de vente en ligne. Si certains y songeaient déjà, l'année 2020 en aura poussé plusieurs à se lancer dans l'aventure.

Chez les adhérents de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, le nombre de boutiques en ligne est passé de 22 à 52 au courant de la dernière année et il continue d'augmenter chaque mois. D'ailleurs, la section Boutiques en ligne du site Web createursdesaveurs.com a grandement retenu l'attention des consommateurs avec une augmentation des visites de 250 % comparativement à la même période l'année précédente.

Une adaptation nécessaire

Bien qu'il se soit positionné comme une adaptation nécessaire pour une majorité d'entreprises agroalimentaires, l'implantation du commerce en ligne nécessite l'évaluation de plusieurs éléments. Comme toute transition, il est essentiel de bien considérer plusieurs facteurs afin de tirer avantage de tous les bénéfices de celui-ci. Mais surtout, il est essentiel pour chaque entreprise de se poser les bonnes questions. Il faudra penser aux éléments logistiques et techniques et, à la mise en marché, évaluer les besoins et la plateforme nécessaire ainsi que réfléchir aux éléments stratégiques pour une mise en marché gagnante. Même si quelques changements surviennent en cours de route, voilà une excellente raison de revisiter votre offre et de raviver la flamme auprès de la clientèle.

Une formation à votre portée

Pour en connaître davantage et mieux comprendre comment vendre vos produits en ligne, le CIBLE en collaboration avec le MAPAQ participera au **Webinaire sur le commerce électronique**, **le jeudi 18 février de 9 h 30 à 12 h**.

L'événement tenu en deux parties débutera avec une conférence de Luc Dupont, auteur, conférencier et professeur de communications à l'Université d'Ottawa. À l'aide d'exemples concrets, apprenez l'ABC de ce qu'il faut absolument savoir pour se lancer avec succès dans le commerce électronique.

En deuxième partie, Mélanie Éliane Marcoux, du Verger Le Gros Pierre se joint à Mariepier Baril, conseillère en développement au CIBLE, pour une discussion sur la réalité de ce virage en entreprise.

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, consultez le *Calendrier des événements* disponible sur <u>mapaq.gouv.qc.ca</u>.







L'UPA, ses fédérations régionales, le réseau provincial des SCF et leurs partenaires sont fiers

d'annoncer le lancement de SCF Conseils, la plus importante coopérative de services professionnels spécialisée en agriculture au Québec :



- + de 25 partenaires;
- + de 300 professionnels passionnés du monde agricole;
- + de 13 000 entreprises clientes satisfaites.

DÉCOUVREZ CE QUI NOUS DISTINGUE:

- Notre offre de services diversifiée (fiscalité agricole, comptabilité agricole, conseils en gestion, conseils en ressources humaines, conseils en droit agricole);
- Notre spécialisation de haut niveau en fiscalité agricole;
- Notre compréhension de la réalité d'affaires des producteurs agricoles et forestiers du Québec;
- La compétitivité de notre structure d'honoraires;
- Et notre mission fondamentale : offrir un maximum de services de qualité à prix abordable aux producteurs plutôt que maximiser les profits des actionnaires.

Visitez notre site WEB au **www.scfconseils.ca**. Inscrivez-vous à notre infolettre et recevez nos conseils professionnels tout au long de l'année.

SCF Conseils, votre coopérative de services professionnels!

L'Estrie termine 2^e

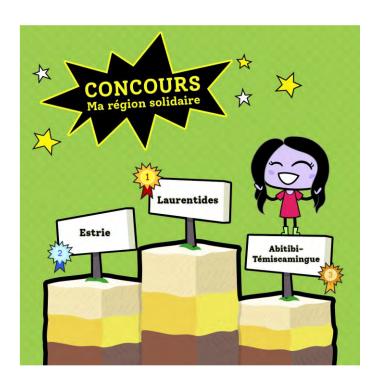
Moisson Estrie reçoit 6 000 \$ en cartes-cadeaux de Provigo

Valéry Martin, conseillère aux communications

Du 9 décembre au 9 janvier, les familles étaient invitées à participer au concours *Ma région solidaire*. En plus d'accomplir leurs missions et d'en apprendre davantage sur l'agriculture, les joueurs accumulaient des portions de pâté chinois solidaire en parcourant l'univers farfelu de Kasscrout. Les régions ayant accumulé le plus de portions se partagent 20 000 \$ en cartes cadeaux Provigo offertes aux banques alimentaires de leur région.

Kasscrout poursuit sa mission éducative

Les familles sont invitées à continuer de jouer à Kasscrout tout au long de l'année. Il s'agit d'une excellente activité ludique et pédagogique pour faire découvrir aux jeunes de 8 à 12 ans, les différentes facettes de l'agriculture québécoise alors qu'ils représentent les consommateurs de demain.



Depuis son lancement, près de 10 000 familles ont découvert Kasscrout et elles sont de plus en plus nombreuses à dévorer le jeu chaque jour. N'hésitez pas à en parler à vos amis qui connaissent moins l'agriculture. Invitez-les à se rendre sur www.kasscrout.ca. C'est gratuit!

Le jeu est composé de 15 missions incluant plus de 50 mini-jeux. Chaque mission accomplie est récompensée par une réelle recette de La Tablée des chefs qui peut être concoctée en famille. Miam!



ATELIERS DE CIRCULARITÉ BIOALIMENTAIRE

4 RENDEZ-VOUS EN LIGNE, 4 THÉMATIQUES

Une série d'ateliers de circularité pour les entreprises estriennes du domaine bioalimentaire

Réflexions, pistes de solutions, réseautage et opportunités d'affaires

Venez participer à la discussion et échanger sur vos enjeux et sur les solutions d'optimisation des ressources que peut apporter l'économie circulaire!

Gratuit, places limitées!

Les enjeux sont nommés ci-dessous à titre d'exemple,

le but est de vous entendre sur vos problématiques!



PRODUCTION

Jeudi le 11 février de 12h à 13h30

TRANSFORMATION

Mardi le 16 février de 12h à 13h30

- Accessibilité aux unités de transformation
 Approvisionnement
 Optimisation des opérations





COMMERCIALISATION

Jeudi le 18 février de 12h à 13h30

ABATTAGE

Mardi le 23 février de 12h à 13h30



UNE INITIATIVE DE









INSCRIPTION

819 598-4195

projet.mrcdessources@synergieestrie.com